



Collonges infos

Pages 2 et 3 **Le dossier**

► Tous mobilisés pour le développement durable !

Depuis Mars 2011, le principe de participation à l'Agenda 21 de Collonges, plan d'actions de développement durable, s'est concrétisé. Les groupes de travail, rassemblant les élus, les habitants et les acteurs locaux, se sont lancés et les idées positives foisonnent dans une ambiance conviviale. Différentes thématiques vous sont présentées en pages 2 et 3 de cette édition.

Illustrations de l'Action 17 et de l'Objectif 8 :

Concert « Jazz à Trèves Pâques » le 5 juin 2011...



...et l'équipe du pédibus reçue en mairie.

Sommaire

Pages 4 et 5

Actualités

► 16 mai 2011 :
Hommage à Paul Bocuse



- Nouveau !
Les Ateliers-Equilibre
- Nos anciens combattants
- La dépollution de la Zone Industrielle

Pages 6 et 7

Collonges et vous

► L'Enfance au cœur de notre politique



- La collecte de nos déchets
- Atoubus : le bus change à la rentrée !

Page 7

Les Rendez-vous Culturels de Collonges

► Les bords de Saône en balade, le 18 septembre



Page 8

Agenda de la commune

Proximité

- Plan canicule 2011
- Elagage des arbres
- L'Ambroisie



Editorial

Le temps des uns et le temps des autres

Tout est question de temps mais souvent ils ne concordent pas. Le temps de l' élu n'est pas celui des habitants car régulièrement le temps administratif vient contrarier tous les projets et le temps des recours peut tout balayer.

En 2001, le dépôt pétrolier de la Zone Industrielle devait être revendu et réactivé par une autre société pétrolière. A ma demande, le Grand Lyon a fait stopper la transaction par une préemption et s'est porté acquéreur du bien.

C'était le temps de l'euphorie. On allait pouvoir enfin réhabiliter cette zone et implanter de petites PME bien intégrées dans cet espace. Mais à la suite d'arrêtés Préfectoraux, les industriels du secteur ont dû alors démontrer l'impact environnemental de leurs installations qui étaient à la vente.

De 2003 à 2006, c'est ainsi le temps des analyses du sous-sol, de la nappe phréatique, le temps des études de modélisations contradictoires, de la simulation informatique de la dispersion des polluants de la nappe d'hydrocarbures détectée dans l'eau et aussi le temps de la recherche de responsabilités.

Mais en 2007, tout a basculé car l'Etat s'est trouvé fortement impliqué dans l'affaire par son ordre écrit (et retrouvé) de sabotage des cuves d'essence d'un précédent dépôt pétrolier le 18 juin 1940. Sa responsabilité sur la pollution historique était engagée.

S'en est suivi une période basée sur un super principe de précaution : le temps des recours contre des permis de construire délivrés par le maire antérieurement validés par les services de l'Etat. Vient le temps de déférer le maire au Tribunal Administratif suite à ces recours, le temps des avocats, le temps du jugement et le temps de donner tort au Préfet.

Les années 2008-2010 furent un temps de désespérance, car on se trouvait dans une période de statut quo.

Puis arrive enfin en 2011, le temps espéré de lancer la dépollution après des essais industriels concluants sur le terrain.

Actuellement, le temps opérationnel est en cours avec la définition des financeurs potentiels, le choix d'une maîtrise d'ouvrage puis des appels d'offres pour débiter enfin les travaux.

Comme vous avez pu le constater, cela fait 10 ans maintenant que nous nous mobilisons sur le sujet. Il fallait être présents et nous restons toujours actifs pour que la réhabilitation de la zone soit vraiment enclenchée.

Votre Maire,
Michel REPELIN

Le dossier

Tous mobilisés pour le développement durable !

► L'Agenda 21, les premiers groupes de travail se sont lancés.

Depuis Mars 2011, 7 premières réunions des groupes de travail de l'Agenda 21 ont eu lieu, organisées dans le cadre de la participation de la société civile. Elles ont permis aux élus référents et aux inscrits de prendre contact. Dans un premier temps, il était présenté un état des lieux dans les différents domaines abordés afin d'échanger, dans un second temps, sur des premières idées et propositions d'actions à poursuivre ou à construire.

Ces réunions ont porté sur l'aménagement d'éco-quartiers, l'éco-citoyenneté (économies d'énergies, recyclage des déchets, etc.), l'innovation dans l'aide à la personne, le soutien de l'intégration sociale et l'insertion, les rencontres intergénérationnelles, le fleurissement, la propreté, les animations culturelles, sportives et associatives, les déplacements, le patrimoine naturel (biodiversité) et bâti, l'île Roy et les berges de notre commune.

Le principe de la démocratie participative des Agendas 21 locaux a pris tout son sens : presque toutes les personnes inscrites pour participer à l'Agenda 21 étaient présentes à ces réunions et toutes ont fait preuve de motivation pour s'impliquer dans les thématiques proposées. Des idées d'actions concrètes sont ressorties des échanges. Les groupes suivent désormais leurs dynamiques respectives pour se rencontrer à nouveau. D'autres réunions auront lieu à la rentrée.



► Déplacement éco-citoyen : le Pédibus

Mardi 7 juin 2011, les 8 enfants du pédibus de la commune ont été reçus par le Maire Michel Reppelin et Claudine Imbert, conseillère municipale déléguée aux pratiques éco-citoyennes. Le pédibus est un mode de ramassage scolaire qui consiste à aller à l'école à pied, en cortège organisé par des enfants et des parents volontaires sur un trajet qu'ils ont eux-mêmes défini.

Dans le Grand Lyon, plus de 70 écoles ont des lignes de pédibus quotidiennes, rassemblant ainsi 2000 enfants chaque jour. La ligne de Collonges s'est ouverte il y a 5 ans (au départ de la rue Clémenceau) et le maire a remercié ces élèves de l'école publique pour leur implication et leur assiduité dans cette action éco-citoyenne. Louison, aujourd'hui en CM2, est la plus ancienne de la troupe : en 5 ans, elle a fait économiser 720 km de déplacements en voiture soit plus de 50 litres d'essence ! Une économie bonne pour l'environnement et à multiplier ensuite par le nombre d'élèves impliqués. Les enfants ont donné leur avis sur le pédibus : « *c'est super car ça permet de papoter !* », « *ça réveille avant d'aller à l'école* » mais aussi « *ça protège notre planète* ».

Si vous êtes intéressé par ce mode de ramassage scolaire, de nouvelles lignes peuvent s'ouvrir prochainement sur la commune. Pour plus d'informations, contactez la mairie au 04 78 22 02 12.



► Le compostage, action phare 2010-2011 du CME

Le Conseil Municipal d'Enfants, dispositif initié et encadré par la Commission Affaires Sociales depuis 2009, arrive au terme de sa mandature. Durant ce mandat, les jeunes élus ont mobilisé leurs réflexions et leurs projets sur des actions de solidarité inter-âge ainsi que des réalisations touchant aux pratiques éco citoyennes et au respect de l'environnement. Pour l'année 2010-2011, le CME a choisi de se positionner comme partenaire de l'Agenda 21 communal en expérimentant une action de compostage. En voici les résultats, relatés par les jeunes élus :

« *C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons pris*



► « Rives de Saône » et Collonges

Le projet global « Rives de Saône » a pour objectif de valoriser les qualités paysagères et patrimoniales de la Saône et de recréer du lien entre les Grands Lyonnais et la rivière, à travers différentes actions. Le Grand Lyon a accepté la demande de la commune pour intégrer les berges de Collonges dans le projet : le prolongement et la sécurisation du chemin accompagné de la réalisation d'un parcours pédagogique (avec panneaux) seront à définir prochainement.

Toujours dans le cadre du projet « Rives de Saône », des travaux de sécurisation des abords de l'île Roy et d'assainissement sont engagés à partir du 20 juin. L'évacuation du ponton endommagé et du bateau coulé au droit de celui-ci est concernée. Ces points sont abordés en groupe de travail de l'Objectif 4 de l'Agenda 21.

possession des composteurs mis à notre disposition par la Mairie et des carnets de bord à compléter pour suivre cette expérience.

Les composteurs ont été placés sous notre responsabilité : le premier pour Ilana, Pauline, Thomas et Mathilde et le second pour Zacharia, Nathan, Margaux et Hugo.

Dans ces composteurs, nous avons mis principalement des épluchures de légumes et de fruits, de l'herbe de tonte, des feuilles d'essuie-tout blanc, du marc de café, des coquilles d'œufs et des bouquets de fleurs fanées.

Nous avons observé qu'au début ces déchets étaient faciles à distinguer et de couleurs variées. Ils sont devenus de plus en plus bruns et au cours du 3^{ème} mois le volume du compost a diminué de moitié et nous avons beaucoup de mal à distinguer les déchets. Au total, le premier composteur représentait 45 kg de déchets et 65 kg le second. Nous avons eu une bonne surprise car le compost ne dégage pas d'odeurs contrairement à ce que l'on pourrait croire.

Après 4 mois d'expérience, nous sommes en mesure de dire que les résultats que nous avons obtenus sont concluants : la dégradation est bien avancée et on observe déjà une petite quantité de compost pour le premier composteur et, pour le second composteur, Zacharia a déjà récolté une quantité importante de compost. En règle générale, il faut compter six mois pour obtenir du compost.

Nous espérons que notre expérience vous donnera envie, vous aussi, d'avoir un composteur chez vous, que vous viviez en maison ou en appartement.»

Actualités

ÉVÈNEMENT

► 16 mai 2011 : Hommage à Paul Bocuse

Situé entre les 2 restaurants phares de Paul Bocuse, l'Auberge et l'Abbaye, le Pont de Collonges a été rebaptisé Pont Paul Bocuse lors d'une cérémonie officielle organisée le 16 mai 2011 par le Conseil Général du département du Rhône.

Les plaques ont été dévoilées par Michel Mercier, garde des Sceaux, ministre de la Justice et président du Conseil Général, et par Paul Bocuse, en présence des maires des deux communes riveraines, Michel Reppelin pour Collonges au Mont d'Or et Philippe Cochet pour Caluire-et-Cuire.

Il y a plus de 2 ans qu'avait été évoquée avec Paul Bocuse la possibilité de renommer cet ouvrage pour lui faire honneur. Ce projet avait ensuite été proposé à Michel Mercier et au Conseil Général, ce dernier étant le propriétaire de l'ouvrage. Enfin, le nom de « **Pont Paul Bocuse** » a été proposé et entériné par les différents Conseils Municipaux concernés et le Conseil Général. Ce pont relie Caluire-et-Cuire en rive gauche à Collonges en rive droite.

Un peu d'histoire...

Les Bocuse, c'est une dynastie culinaire depuis plusieurs siècles. Les archives nous signalent que Michel Bocuse fut le premier de cette lignée à ouvrir un cabaret en bords de Saône en 1765.



Dans la cour de l'Auberge, lors des discours traditionnels, Michel Reppelin a souligné :

« Paul est un enfant de Collonges qui a toujours été un passionné de "sa" Saône. Pour lui Collonges au Mont d'Or, c'est Collonges sur Saône. Il l'a d'ailleurs peint sur le mur d'enceinte de son restaurant. Son restaurant était autrefois le restaurant guinguette de Georges, son père, qui se situait sur la plage de Collonges car

jusqu'en 1970 le quai n'existait pas. Des milliers de lyonnais venaient profiter de la plage, sur un linéaire de 1 km. Les week-ends apportaient leur lot de noyés. Paul, qui pratiquait déjà la plongée sous marine avec bouteilles, a de fait sauvé plusieurs personnes de la noyade. »

Un certain nombre de bâtiments ou d'évènements liés à la gastronomie portent déjà le nom célèbre de Paul Bocuse : les Halles de Lyon, l'Institut, le Hall d'Eurexpo, le Bocuse d'or... C'est une juste reconnaissance internationale de son talent de chef.

Beaucoup de ponts lyonnais ont leur nom attaché à des hommes d'action qu'ils soient militaires ou d'Etat : Lafayette, Clémenceau de Lattre, Juin, Bonaparte, Poincaré...

Le Maire de Collonges a expliqué alors :

« Rebaptiser ce pont est un symbole fort qui montre que l'on peut être un homme d'action important, qui fait connaître son talent, son nom et celui de sa commune dans le monde entier, un homme qui a toujours la tête dans les étoiles mais qui sait aussi garder ses racines profondes dans son village. »



PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU VIEILLISSEMENT

► Du nouveau à la rentrée : les Ateliers-Equilibre !

Après les Ateliers-Informatique et les Ateliers-Mémoire, et toujours dans la continuité de sa politique de prévention, la municipalité organise des **Ateliers-Equilibre gratuits** pour les seniors à partir de 60 ans.

« Travailler son équilibre, c'est allonger son temps d'autonomie, et gagner en liberté. »

Comment ? C'est ce que nous apprendrons à la première séance conférence-débat sur les Ateliers-Equilibre et la prévention des chutes organisée le :

Lundi 17 Octobre 2011 de 14h30 à 16h

La Conférence ainsi que les Ateliers qui vont suivre (facultatifs) seront dispensés par les professionnels du service Prévention/Education pour la Santé (CARSAT-RA).

Pour toute information et inscription à la conférence :

Elue Affaires Sociales / Mairie

Tél : 04 72 42 92 15

Un courrier individuel de confirmation sera adressé après chaque inscription et précisera les modalités de participation aux ateliers.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

► Dépollution de la Zone Industrielle : le travail de fond continue

Le 12 mai 2011, le Maire a participé à une réunion organisée par la Préfecture, qui prend maintenant en compte sérieusement la dépollution. Cette réunion avait pour objectif de définir les modalités de dépollution, les responsabilités et les financements. Après des études pilotes de faisabilité, la procédure de dépollution va être amorcée. Ces nouveaux éléments de ce travail de fond et de long terme seront abordés en réunion du groupe de travail de l'Objectif 3 de l'Agenda 21 à l'automne.

EVÈNEMENT

► Nos anciens combattants reçoivent un Diplôme d'Honneur



Ce 8 mai 2011, après la traditionnelle journée commémorative de la victoire de 1939-1945, le Maire a remis aux anciens combattants et résistants de la commune le « Diplôme d'Honneur aux Anciens Combattants de l'Armée Française 1939-1945 », adressé par le ministre des Anciens Combattants en reconnaissance de leur action pour la France.

Ida Chenevière, André Clavier, Jean Barbet, André Broliquet, Georges Schwall, Maurice Jamet, Pierre Racinoux et Jean Abensour incarnent la mémoire du passé qu'il faut cultiver pour les générations à venir.

PAROLE DE L'OPPOSITION

Collonges Autrement

Salle Jean Marie Comte.

Lors du 1^{er} conseil municipal du 4 Avril 2008, la majorité municipale nous demande de voter le dépôt du permis de construire pour l'extension de 78m2 de la salle J.M. Comte. Nous nous abstenons, car les associations utilisant cet espace n'ont pas été consultées. Fin 2008, un nouveau P.C. est déposé car, la salle recevant du public, il faut fournir une notice de sécurité et consulter la Commission Départementale d'Accessibilité et de Sécurité ! Nous répétons : « Il faut écouter les utilisateurs et travailler sur l'extension globale de cette salle ». Nouvelle abstention de notre groupe. 4 Avril 2011, soit 3 ans plus tard, la commission Urbanisme étudie un permis de construire modificatif prenant en compte les demandes des utilisateurs de la salle, ainsi que des travaux d'isolation et la pose d'une VMC double flux. 3 ans pour respecter les attentes des utilisateurs ! A vous de juger !

Claude REYNARD

Collonges Simplement

Une politique écologique se conduit avec cohérence en hiérarchisant les objectifs. C'est bien de :

- faire venir une entreprise extérieure au prix fort pour planter et arroser (de jour !) les fleurs
 - S'occuper de maintenir les abeilles sur le site des Monts d'or
- Peut-être faudrait-il dépolluer les sous-sols du bord de Saône du pétrole déverser pendant la guerre ? Revoir le positionnement des antennes, en particulier celle dans l'église (cf. OMS)

Jacques HENIQUEZ

Élu indépendant

Une trésorerie tout à fait excédentaire, c'est bien. Mais c'est l'argent des Collongeards qui méritent mieux en matière d'équipements collectifs et urbains. A quand des investissements programmés, bien ciblés et bien maîtrisés.

Michel GUEZET

Collonges et vous...

OUVERTURE DE LA NOUVELLE CRÈCHE

► L'Enfance au cœur de notre politique



Il y a 15 ans le contexte de « Village des Enfants » était lancé. C'est déjà en 1997 la construction du chemin des Écoliers qui permettait d'assurer la sécurité de l'ensemble des bâtiments scolaires et périscolaires par un ring dédié (piétons, stationnements et circulation automobile). En 1998 la nouvelle école primaire (9 classes) était ouverte. La première pierre avait été posée par Raymond Barre. Elle se rapprochait ainsi de l'école maternelle. En 2007, comme prévu dans sa conception initiale, l'école primaire pouvait être agrandie de 2 classes supplémentaires. Quant à l'école maternelle, elle sera aussi agrandie d'une classe à la prochaine rentrée et sa cour sera remodelée. La crèche occupait depuis 1999 les locaux d'habitation de l'ancienne école, locaux peu adaptés et limitant le nombre d'enfants pouvant être accueillis.

La nouvelle crèche s'est parfaitement intégrée dans ce complexe "enfance" qui se modifie année après année. Elle pourra accueillir au moins 36 enfants, c'est-à-dire une augmentation de capacité de 50 %.

- Nous avons voulu un bâtiment moderne, respectant les principes du Développement Durable : Basse Consommation énergétique, éclairage par puits de lumière, production d'eau chaude par système photovoltaïque, chaudière à condensation, terrasse végétalisée pour la fraîcheur...

- Nous avons voulu améliorer la sécurité intérieure par un aménagement de 4 salles vitrées permettant une meilleure surveillance des enfants.

- Nous avons voulu montrer un engagement fort dans les aspects "santé-environnement" en mettant l'accent sur la qualité de l'air intérieur. Choix des matériaux, de peinture sans solvants, du type de bois du mobilier intérieur, sans colle pour limiter les émissions de composés organiques volatils.

- Nous avons voulu un ensemble très fonctionnel : secteurs éveil et activités ludiques, secteur dortoirs et à partir d'octobre un secteur restaurant qui sera installé dans l'ancienne bibliothèque réhabilitée pour cela avec système de monte-plats.

La nouvelle crèche-halte-garderie a été inaugurée ce samedi 2 juillet. Elle a ouvert officiellement le 1^{er} juillet.



CADRE DE VIE ► La collecte de nos déchets

Le système de collecte de nos déchets présentait des dysfonctionnements techniques, humains et de prestataires, entraînant une importante insatisfaction. Nous avons rencontré les services du Grand Lyon à de nombreuses reprises pour travailler avec eux et revoir le fonctionnement du système. Le Grand Lyon détient les compétences de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers. Pour notre commune, la collecte est réalisée par les entreprises détentrices du marché.

Aujourd'hui, le système évolue : avec la complexité et l'étroitesse de nos rues, 2 circuits sont organisés (l'un avec camions normaux, l'autre avec "micro-bennes") et le prestataire du circuit "micro-

bennes" a été remplacé en mars dernier. La transition a provoqué un pic de réclamations, suite à des changements d'habitude. Trois mois après, les dysfonctionnements se corrigent (nombre de réclamations quasi nul). La situation s'est améliorée et nous restons mobilisés pour la qualité de ce service. Plus d'informations vous seront communiquées à la rentrée et également sur le tri des déchets.

Rappels :

- Les bacs doivent être sortis avant 6h00 du matin et jusqu'à 13h et placés en bordure de voirie, sur la voie publique.
- Les deux côtés d'une rue peuvent être collectés à des horaires différents du fait de collectes unilatérales (obligations de sécurité).



TRANSPORTS EN COMMUN

> Atobus : Amélioration du réseau de bus



Le samedi 18 juin au matin, un minibus d'information a présenté le projet Atobus : la réorganisation de tout le réseau de bus du Grand Lyon à partir du 29 août 2011 pour :

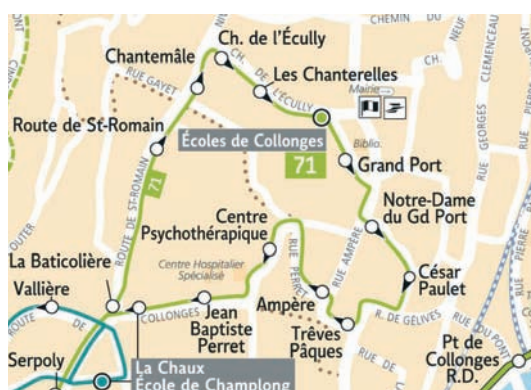
- Consolider la performance des lignes à destination du centre de l'agglomération
- Mieux prendre en compte les besoins locaux de déplacements
- Améliorer la complémentarité entre les TCL et les TER desservant le secteur
- Simplifier les itinéraires et les horaires.

La ligne 31 s'arrêtera dorénavant à la Cité Edouard Herriot, son terminus. Elle ne passera plus par la rue Pierre Termier, dans Collonges.

La ligne 71 prendra le relais de la ligne 31 pour la desserte de la Chaux. Son itinéraire formera une boucle au sein de Collonges et de Saint-Cyr et son fonctionnement sera très nettement amélioré pour le cœur de notre commune : le service augmentera ses fréquences et son amplitude du lundi au dimanche et de 6h00 à 22h00.

Pour compléter vos modes de déplacements, la ligne de TER s'arrêtant en Gare de Collonges-Fontaines et à destination de Lyon Perrache passe également par le pôle multimodal de Lyon Vaise où il vous est possible de prendre bus et métro.

// RENSEIGNEMENTS : www.atobus.tcl.fr/ - www.ter-sncf.com
www.collongesaumontdor.fr rubrique « vie quotidienne.



Compléments : horaires principaux des TER à Collonges à partir du 22 août (du lundi au vendredi jusqu'au 10/12/2011) :

Sens Macon Lyon		Collonges-Fontaines	6.36	7.08	7.38	8.08	8.38	9.08
	Lyon Vaise	6.41	7.13	7.43	8.13	8.42	9.13	
	Lyon Perrache	6.49	7.19	7.49	8.19	8.49	9.19	
Sens Lyon Macon		Lyon Perrache	16.10	16.40	17.10	17.40	18.10*	18.40
	Lyon Vaise	16.16	16.47	17.16	17.46	18.16*	18.46	
	Collonges-Fontaines	16.21	16.52	17.22	17.52	18.21*	18.52	

* à partir du 5 septembre 2011.

Les Rendez-vous culturels de Collonges

Les Journées Européennes du Patrimoine le 18 septembre 2011

NOUVEAU



« Saône : Rencontres d'autrefois et d'aujourd'hui »

La Municipalité organise en partenariat avec le Grand Lyon et l'association « Les Péniches du Val de Rhône » une toute nouvelle balade pour les JEP 2011 : « Saône : Rencontres d'autrefois et d'aujourd'hui » le 18 septembre de 14h à 18h. Lyonnais et Collongeards redécouvriront la vie en bords de Saône à Collonges, en suivant un parcours sur site ponctué de témoignages historiques et d'interventions de spécialistes en environnement. Musique et initiation à la Boule Lyonnaise clôtureront l'après-midi dans la convivialité. Rendez-vous à 14h à la halte fluviale de Collonges.



Agenda de la commune

Mercredi 13 juillet

Le bal de Pompiers

Feu d'artifice

à 23h sur les quais

Samedi 10 septembre

Le Forum des Associations

Organisé par la Municipalité

à Salle des Sports, de 9h à 13h



La municipalité accueillera les nouveaux habitants au stand de la mairie et leur remettra une mallette d'informations locales (journaux municipaux, informations eau, déchets, transports en commun et autres services de proximité, sentiers pédestres alentours, etc.).

Apéritif et discours du maire à 11h30.

Dimanche 18 septembre

Les Journées Européennes du Patrimoine « Saône : rencontres d'autrefois et d'aujourd'hui »

Organisées par la Municipalité

à Rendez-vous à la halte fluviale de Collonges à 14h



Samedi 24 et

dimanche 25 septembre

Réception traditionnelle d'une délégation d'Illhaeusern dans le cadre de notre jumelage

// Infos utiles

Mairie de Collonges au Mont d'Or

Place de la Mairie

69660 Collonges-au-Mont-d'Or

Tél. : 04 78 22 02 12

Télécopie : 04 78 22 19 83

mairie.collonges@wanadoo.fr

Ouverture au public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 17h.

Un samedi sur deux de 9h à 12h

(pour l'Etat civil uniquement)

soit les 9 et 23 juillet et le 27 août.

Horaires d'été : la mairie ne sera ouverte que le matin du 1er au 19 août.

Sécurité

Brigade de Fontaines sur Saône

Composez le 17.

Prochaine collecte des déchets verts et encombrants

le samedi 1^{er} octobre, rue des Sablières de 9h à 13h

Déchèteries

• Champagne au Mont d'Or

Tél : 04 78 47 56 51

• Rillieux-la-Pape

Tél : 04 78 97 10 30

• Neuville sur Saône

Tél : 04 72 08 92 75

• Lyon 9^{ème}

04 78 47 10 57

Médiathèque de Collonges

Place de la Mairie

Tél : 04 78 22 59 33

Prêts : des nouveautés vous attendent régulièrement.

Ouverture au public

Les mardis mercredis et jeudis de 15h30 à 18h, le samedi de 10h à 12h.

Rappel

L'utilisation des outils motorisés de jardinage, tels que tondeuses, motoculteurs, motofaucheuses, etc., n'est autorisée sur tout le territoire de la commune que (en application de l'arrêté en vigueur déposé en Préfecture) :

- les jours de semaine de 7h à 19h,
- le dimanche et les jours fériés de 9h à 11h.

Directeur de publication et de rédaction : Michel Reppelin / Rédacteurs : Mairie de Collonges au Mont d'Or / Conception : Spécifique Illustrations et crédits photos : Mairie de Collonges au Mont d'Or, Marie-Claude Vasque, Grand Lyon Jacques Léone, Sytral, Spécifique

www.collongesaumontdor.fr

Proximité

INFORMATIONS ÉTÉ

► Plan Canicule 2011

Décret 2004-926

Pour information, le Plan Canicule est réactivé pour la période du 1er juin au 31 août. Les personnes isolées peuvent se faire connaître en mairie auprès de l'Accueil (04.78.22.02.12). En cas d'alerte de niveau 2, toutes les personnes inscrites feront l'objet d'un appel téléphonique et éventuellement d'une visite pour s'assurer de leur état de santé.

► Elagage et prudence

Pensez à élaguer vos arbres pour des raisons de sécurité. Votre responsabilité peut être engagée en cas de chutes de branches sur des lignes électriques et au passage d'habitants sur la voie publique. Pour plus d'informations, ERDF et RTE vous invitent à consulter le site internet dédié : www.sousleslignes-prudence.fr

► Tous concernés par l'Ambroisie !



De juin à septembre depuis 10 ans, le Département mène des campagnes d'informations et de lutte contre cette plante sur les espaces publics. Mais cette plante provoquant des allergies par ses pollens (1 million de grains de pollen pour 1 pied d'Ambroisie) peut pousser dans vos jardins.

// RENSEIGNEZ-VOUS :
N° Vert ® 0 800 869 869
et info@rhone.fr